

Stage obligatoire, L3 Psychologie

Les attendus :

- 30 demi-journées (105 heures)
- Un stage d'observation dont le tuteur / la tutrice n'est pas obligatoirement un.e psychologue
- Le stage doit être réalisé entre octobre 2023 et mai-juin 2024
- Le stage doit faire l'objet d'une convention comportant une annexe pédagogique validées et signées par un.e enseignant.e référent.e de l'Institut de Psychologie avant l'entrée sur le lieu de stage
- Suivi pédagogique du stage individuel ou en groupe tout au long de l'année universitaire
- Un **rapport de stage de 10 pages** (hors sommaire, bibliographie et annexes) doit être rendu à votre enseignant.e référent.e au semestre 6.
Attention, au moment du dépôt du rapport, le stage doit être réalisé au moins à 75%, ce qui représente près de 80 heures effectives de stage.
- A la fin du stage, **une attestation** rédigée sur papier à entête et signée par le.la professionnel.le encadrant.e (ou tuteur de stage) précisant le nombre d'heures effectives de stage, doit être transmise à l'enseignant.e référent.e de votre UE stage.

La mention Psychologie clinique, Psychopathologie clinique psychanalytique n'accepte pas les stages en libéral. Le tuteur de stage ne doit pas obligatoirement être un psychologue. Tout établissement de santé, éducatif ou accueillant du public en difficulté (psychologique ou sociale) peut être terrain de stage.



**INSTITUT DE
PSYCHOLOGIE**